



Angers, le 16 janvier 2023

Angers Loire Métropole se dote d'un plan d'adaptation au changement climatique

S'adapter aux conséquences déjà bien réelles du changement climatique sans renoncer à lutter contre ses causes, telle est l'ambition de la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui vient de se doter d'un plan d'adaptation au changement climatique visant à préparer les habitants et le territoire aux évolutions annoncées par le GIEC Pays de la Loire. Il constitue un des volets réglementaires du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 14 décembre 2020 par le Pôle Métropolitain Loire Angers.

« *Ce plan est une réponse aux conséquences du dérèglement climatique que nous subissons sur notre territoire. Il présente une série de mesures pour garantir la qualité de vie des habitants, préserver nos ressources naturelles ou être prêts en cas d'épisodes climatiques extrêmes* », explique Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers et Président d'Angers Loire Métropole.

Les nombreux défis du dérèglement climatique

L'année 2022 a été marquée par des événements climatiques sévères. Les températures de l'été dernier ont été les plus élevées relevées dans le département depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Outre les effets de la chaleur sur les personnes fragiles, la qualité de vie dans les logements et au travail et sur les activités économiques, l'environnement a été durement touché par des incendies destructeurs. Dans le même temps, les usages de l'eau ont été fortement restreints, avec des impacts majeurs sur les activités agricoles et le modèle alimentaire français. Les sinistres sont quant à eux de plus en plus coûteux, notamment s'agissant des bâtiments, impactés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles qui fragilise les fondations et structures. Ces événements vont s'amplifier dans les années à venir ; d'où la nécessité de s'adapter.

Le plan d'adaptation au changement climatique d'Angers Loire métropole tend à répondre à quatre grands enjeux : préserver la qualité de vie et de travail sur le territoire en agissant sur la conception, la rénovation et l'usage de l'espace public et des bâtiments ; maintenir des ressources des milieux naturels et des productions agricoles de qualité ; améliorer la gestion des risques pour mieux anticiper les réactions en cas d'aléas climatiques ; et suivre l'évolution des cycles biologiques liés à la hausse des températures.

Face à l'enjeu, le plan ambitionne de :

- **Axe 1 - Renforcer la résilience des milieux naturels, des productions fondamentales et des infrastructures essentielles**
 1. Soutenir la capacité d'adaptation des milieux naturels
 2. Préserver les ressources et productions
 3. Assurer le fonctionnement des infrastructures

- **Axe 2 - Assurer la résilience des habitants et des communautés**
 1. Préserver la qualité de vie dans l'espace public et dans les bâtiments
 2. Favoriser l'entraide et la mobilisation pour une communauté locale résiliente au changement climatique

- **Axe 3 - la résilience des organisations et des activités**
 1. Développer les outils, moyens et organisations des collectivités publiques pour s'adapter au changement climatique
 2. Accompagner l'évolution des activités économiques du territoire

Le plan d'action de l'adaptation

« C'est bien toute la société qu'il va falloir mobiliser pour réussir l'adaptation au changement climatique. Nous devons réinterroger les activités humaines pour les rendre compatibles avec l'évolution des milieux naturels et des ressources disponibles tout en continuant à répondre aux besoins de la population. L'enjeu est de taille », souligne Corinne Bouchoux, Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole en charge de la transition écologique.

Angers Loire Métropole peut d'ores et déjà capitaliser sur les nombreuses initiatives menées dans le cadre de sa politique de transition écologique, à commencer par les Assises de la transition écologique, une démarche participative qui a permis de doter la collectivité d'une feuille de route pour faire de la transition écologique la pierre angulaire de son action (se loger, se déplacer, consommer, se nourrir, produire et travailler, vivre en bonne santé, s'épanouir) ;

Pour y parvenir, de nombreux dispositifs vont être mis en place :

- La création d'une cellule « résilience et adaptation » ;
- Le développement des outils d'observation, de suivi et d'évaluation des actions ;
- Le développement de partenariats et la mobilisation autour des enjeux de financement.